

APPEL A PROJETS

Marchés solidaires dans les campus du Grand Est

► **OBJECTIF**

La qualité de l'environnement dans lequel les étudiants évoluent est un élément important dans le succès de leurs études mais également dans leur épanouissement personnel.

Pour répondre à cet enjeu, la Région a mis en place le dispositif d'Animation de la vie étudiante permettant à la fois de soutenir des actions d'intégration et d'accompagnement dans la vie étudiante, et des actions favorisant le bien-être étudiant et la lutte contre la précarité.

Engagé dans la lutte contre la précarité des jeunes, le Conseil régional des Jeunes du Grand Est a souhaité favoriser la mise en place de projets permettant aux jeunes, et en particuliers aux étudiants, d'accéder à une alimentation saine, respectueuse de l'environnement, et abordable. Pour favoriser les initiatives, la Région Grand Est lance un appel à projets dédié à l'organisation de marchés solidaires dans les campus du territoire régional.

► **BENEFICIAIRES**

Les associations et les associations étudiantes du Grand Est sont éligibles au dispositif d'Animation de la vie étudiante (AVE) et peuvent en ce sens répondre cet appel à projets, spécifiquement dédié aux marchés solidaires.

► **PROJETS/ACTIONS ELIGIBLES**

La Région soutiendra les projets, mis en œuvre par une association étudiante, qui visent l'organisation d'un marché solidaire sur un campus étudiant du Grand Est.

L'association étudiante porteuse du projet y décrit l'organisation envisagée pour la mise en place du marché :

- Composition du marché : producteurs et/ou commerçants proposant des produits sains, locaux et de saison (fruits/légumes de saison, viande/poisson, aliments secs, boulangerie...)
- Animation du marché : actions de sensibilisation (à une alimentation saine, à la consommation de saison...) et/ou temps conviviaux (partage de recettes, découverte des cuisines du monde, fabrication d'une soupe solidaire...) et/ou animations culturelles (mini-concert, art de rue...);
- Fréquence des marchés : 1 fois par mois au minimum
- Communication autour de la tenue des marchés : digitale et/ou physique...
- Personnel mobilisé
- Autorisations administratives diverses
- Sécurité

L'association étudiante porteuse du projet y décrit également la manière dont elle compte rendre son marché « solidaire », en proposant un mécanisme d'aide au pouvoir d'achat destiné à tous les étudiants du campus (coupons de réduction, vente de produits « moches », prix étudiants négociés avec les producteurs...).

► **DEPENSES ELIGIBLES**

Les dépenses éligibles sont :

- Les rémunérations ;
- Les prestations externes ;
- L'indemnisation des commerçants ambulants ;
- Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration ;

- Les frais de location ;
- Les frais de communication ;
- Les achats liés au projet soutenu.

► NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

Nature :	Subvention
Section :	Fonctionnement
Plancher d'aide :	1 000 €
Montant maximum :	8 000€
Calcul de l'aide	Selon les critères définis ci-dessous

Le Conseil régional des Jeunes sera mobilisé pour émettre un avis sur les projets déposés. L'aide sera accordée au titre de l'axe Axe 2 : Soutien aux actions participant à la bonne santé des étudiants (hygiène, alimentation, ...).

► MODALITES DE DEMANDE D'AIDE

MODE DE RECEPTION DE LA DEMANDE

Le demandeur doit solliciter le Président du Conseil Régional, **3 mois avant le démarrage du projet**. Les demandes peuvent être déposées tout au long de l'année par téléprocédure disponible via le lien <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-a-lanimation-de-la-vie-etudiante/>

TOUTE DEMANDE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE ARGUMENTATION

La demande doit comporter les éléments suivants :

- Une description du projet, y compris ses dates de début et de fin
- Le budget prévisionnel de l'action
- La composition du bureau (pour les projets portés par des associations)
- Le bilan de l'action N-1 s'il y a lieu
- Le bilan financier N-1 s'il y a lieu

L'instruction ne débute que si le dossier est complet.

La décision d'attribution de l'aide est prise par décision de la commission permanente, après instruction du dossier.

► ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région Grand Est dans tout support de communication. Pour faire apparaître le logo de la Région Grand Est sur vos supports de communication – numériques ou papier, il convient de télécharger le logo dans ses différents formats ainsi que sa charte d'utilisation : <https://www.grandest.fr/fonctionnement-de-la-region/identite-graphique/>

Le bénéficiaire s'engage à solliciter la Région pour mettre en valeur, lors de la manifestation, le site jeunest.fr. La forme de la valorisation sera à définir avec les services de la Région.

► MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

Les modalités contractuelles de l'aide régionale et de versement des fonds sont fixées par voie de notification. L'aide sera versée comme suit :

- une avance de 60 % sur présentation d'une attestation de démarrage
- le solde sur présentation d'un bilan opérationnel et d'un bilan financier de l'action.

► SUIVI - CONTROLE

L'utilisation de l'aide octroyée pourra faire l'objet d'un contrôle portant sur la réalisation effective des opérations et le respect des engagements du bénéficiaire.

► DISPOSITIONS GENERALES

- Il est rappelé que l'attribution d'une subvention ne saurait constituer un droit pour les personnes quand bien même elles rempliraient les conditions légales pour l'obtenir, le conseil régional conservant un pouvoir d'appréciation.
- L'aide régionale ne peut être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution, sous réserve du respect par ce dernier des conditions mises à son octroi
- La non-transmission des pièces justificatives à la date indiquée lors de la notification se traduit par l'annulation automatique de la subvention sauf nouvelle décision de la Commission Permanente. Cette nouvelle décision ne pourra intervenir que sur la base d'une demande de report écrite au Président de Région, transmise par le bénéficiaire et justifiant par un argumentaire détaillé les raisons de cette demande.

▶ CONTACTS

- **Delphine PRVULOVIC**
vie-etudiante@grandest.fr
03 26 70 89 27